



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 7 août 2014

Monsieur Charles Lamontagne  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Mandat portant sur *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent***

**Question complémentaire du 7 août 2014 (DQ33, n° 34)**

---

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude du dossier en référence, vous soumet la question complémentaire suivante dont la réponse est attendue d'ici le **11 août**, 17 heures, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux :

**Question 34**

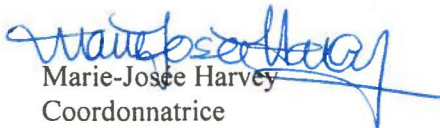
Dans sa réponse à la question 3 de DQ5, le ministère nous demandait de revoir notre référence avant qu'il ne puisse répondre à la question. Afin de lever toute ambiguïté, l'étude a reçu la codification PR3.7.6 sur le site du BAPE. Elle correspond, dans la classification de l'évaluation environnementale stratégique, à :

*Étude S2-1b – Identification et caractérisation de milieux récepteurs types pour l'industrie du gaz de schiste au Québec, juin 2013, 19 pages.*

L'annexe 5 de cette étude, p. 17, mentionne, sans autre précision, que l'approvisionnement de 6 des 29 puits venait de l'eau souterraine. La commission aimerait obtenir des précisions sur ces prélèvements, notamment quant aux fournisseurs, aux débits et aux volumes soutirés."

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice